



Groupe d'information sur l'organisation des épreuves anticipées de français 2017

30 janvier 2017

Compte-rendu express

Étaient présents : Madame CHAMBRIER, Secrétaire Générale adjointe du Rectorat, Mme ROLLAND, responsable de la DEC (Division des Examens et Concours) et Mme MERY, IPR de Lettres chargée de la coordination de l'EAF, et quatre représentants des personnels (Fnec-FP-FO, FSU, SE-Unsa et Sgen-CFDT).

L'objectif de cette réunion était d'informer les organisations syndicales (siégeant au Comité Technique académique) de l'organisation de l'épreuve anticipée de Français (EAF) en 2017.

Comme les autres académies, Orléans-Tours doit faire face au baby boom de l'an 2000 qui provoque une forte hausse du nombre de candidats (qui doit continuer en 2018) alors que le vivier des examinateurs et correcteurs est stable : 280 en 2014, 279 en 2015, 305 en 2016.

Hausse du nombre de candidats à Orléans-Tours depuis 2013 :

2013	2014	2015	2016	2017
17 000	17 300	18 000	18 800	Entre 19 300 et 19 600

Le dispositif prévu est le suivant :

Écrit le jeudi 15 juin.

Constitution des lots de copies par les Centres d'Entente Locale (CEL) le vendredi 16.

Réunion de l'Entente académique (IPR) le lundi 19.

Remise des copies aux correcteurs le mardi 20.

Corrections les 21 et 22, 28 juin, et du 4 au 10 juillet, donc au total sur 8 jours ouvrables.

Transmission des statistiques le 11.

Harmonisation le 12 (publication des résultats à 17 h.)

Le nombre de copies est porté à **84 par correcteur** (estimation maximum) sur 8 jours ouvrables soit 10 par jour, moins qu'avant puisque, cette année, il y a une journée de plus. Selon le Snes-FSU, le CHS-CT ministériel a donné un avis sur cette charge de travail : il faudrait un maximum de 11 copies par jour, convoquer les examinateurs à proximité de leur résidence administrative...

La Division des Examens et Concours (DEC) et les IPR préfèrent envoyer les examinateurs dans **une autre ville** que celle de leur affectation pour éviter qu'ils connaissent les candidats. Le Snes-FSU compare alors la neutralité exigée pour l'EAF avec les épreuves du CCF, comme s'il était question pour la FSU de revendiquer un Bac en contrôle continu !

Oraux à partir du vendredi 23 juin, les 26 et 27, 29 et 30 juin, fin le 3 juillet. Imaginer de faire passer les oraux 5 jours de suite, sans pause le mercredi paraît excessif à la DEC et aux IPR, qui préfèrent ménager une coupure le mercredi.

Contraintes à prendre en compte :

- Des candidats de plus en plus nombreux disposent d'un **tiers temps** et doivent composer dans des salles distinctes ;
- Les profs de Lettres sont aussi sollicités pour **d'autres épreuves** que l'EAF comme les BTS (sur deux jours) et les enseignements artistiques (oraux et copies) ;

- Le Snes-FSU voudrait que les oraux commencent plus tôt. Or les chefs d'établissement ont déjà été consultés sur cette question, il leur a été proposé de faire passer une partie des oraux avant l'écrit et l'autre partie après : ils ont refusé pour les **difficultés d'organisation** que cela engendre : trouver des salles pour les oraux alors qu'il y a encore des cours et qu'il faut préparer des salles pour les épreuves écrites. De plus, cela introduirait une **inégalité de traitement** entre les candidats si l'on considère que ceux qui passent après ont davantage de temps pour préparer leur oral... D'autre part cela priverait les **élèves de seconde** de leurs profs de Lettres alors que les grandes vacances ne débutent officiellement que le 8 juillet.
- Il y a toujours **beaucoup de désistements** au moment des examens de fin d'année. L'an dernier, 63 profs étaient en arrêt-maladie avant ou pendant l'EAF, soit **20 %** du vivier ! Les profs prévus en réserve étaient 73, seulement 10 n'ont pas été sollicités. Ce **problème récurrent** de l'absentéisme de certains profs au moment des examens est insoluble. Rappelons que, en cas d'empêchement, il faut le signaler par la voie hiérarchique donc s'adresser au chef du centre d'examen.
- Imaginer qu'une partie des profs n'est sollicitée que pour corriger l'écrit et que d'autres ne font qu'interroger à l'oral, cela double la **charge de travail** des uns et des autres en nombre de copies et en nombre de journées d'oraux. Est-ce vraiment préférable ? De toute façon, les IPR souhaitent vivement que les examinateurs aient **une vision équilibrée** des candidats à l'écrit et à l'oral et pas seulement sur l'un ou sur l'autre. Les IPR ne voient pas la difficulté de corriger autour de 80 copies et de préparer en même temps les oraux : lire les œuvres qui sont dans les descriptifs des élèves, préparer des questions ...

Des allègements sont prévus :

1. La **commission d'entente sur l'oral** est avancée à fin février début mars (les convocations viennent d'être envoyées).
2. Les examinateurs ont les **descriptifs sur une plateforme numérique**, ils n'ont plus à aller les chercher, ce qui leur **évite un déplacement**. Cette disposition a été plutôt bien perçue en 2016 bien que le Snes-FSU affirme que le sentiment des collègues est celui d'une dégradation des conditions de correction qui donne envie de se désister.
3. L'Académie a mis à disposition des **tutoriels** pour le téléchargement des descriptifs.
4. La DEC va refaire une **enquête sur le vivier disponible** d'examineurs en y incluant des profs de Lettres classiques et de BTS, sauf les coordinateurs de jury, ce qui permettrait de recruter une dizaine de personnes de plus. Mais il est **exclu de convoquer des stagiaires et des contractuels** qui n'ont pas au moins un an d'ancienneté.

Pour le Sgen-CFDT, il est évident que cette réunion d'information ne pouvait pas donner lieu à un débat constructif : **tout le calendrier et toute l'organisation sont déjà calés** par la DEC et les IPR de la moins mauvaise manière possible. La seule possibilité suggérée par le Sgen-CFDT est de dégager les profs de Lettres des surveillances de bac dès qu'ils ont récupéré les copies (comme leurs collègues de Philosophie) : pas de réponse.

Par conséquent il est inutile de répéter comme le Snes-FSU que ça ne va pas être gérable, que les profs saturent et d'entretenir l'impression que les profs veulent se soustraire à leurs obligations de service. **Ce n'est pas le rôle d'un syndicat ! Tant que ce système de baccalauréat rituel existera, il restera hyper lourd.**

Rappelons que le Sgen-CFDT est seul à revendiquer que le bac devienne "**une certification des connaissances et compétences**", laissant ainsi place au **contrôle continu intégral**. Comme le disait Frédéric Sève, Secrétaire Général du Sgen-CFDT, "**Il faut mettre fin à cette machinerie infernale, qui comprend énormément d'épreuves et d'options**".

Compte rendu : Michel de PEYRET